

## Ordre du jour

**CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2010  
18h30**

### Préambule :

APPEL NOMINAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET CONTROLE DES DELEGATIONS DE VOTE  
DETERMINATION DU QUORUM  
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### Points inscrits à l'ordre du jour :

Approbation des procès verbaux des séances du 18 décembre 2009, 18 janvier 2010  
et 1<sup>er</sup> février 2010.

N° d'ordre	Projets de délibération	Rapporteur
1	Compte administratif 2009	Monsieur LAVIALLE
2	Approbation des comptes de gestion 2009 du trésorier municipal	Monsieur LAVIALLE
3	Affectation des résultats 2009	Monsieur LAVIALLE
4	Budget supplémentaire 2010	Monsieur LAVIALLE
5	Admissions en non valeur	Monsieur LAVIALLE
6	Rapport retraçant les actions de développement social urbain sur l'exercice 2009	Monsieur LAVIALLE
7	Délégation du conseil municipal au Maire – Modification de la délibération du 10 juillet 2009	Monsieur CHARPENTIER
8	39 rue de la Borde : acquisition d'une bande de terrain nécessaire à l'îlot A et d'un hangar à la SCI de la Borde	Monsieur MALINVERNO
9	Parking Becquerel – Déclaration préalable de travaux - Autorisation à donner au Maire	Madame JALLET
10	Travaux de dévoiement des réseaux liés au projet CLEO : Convention pour la réalisation des tranchées communes entre la ville, ERDF, GRDF et France Telecom	Monsieur MALINVERNO
11	Local 174 rue Jean Zay – Autorisations d'urbanisme	Monsieur MALINVERNO
12	Subvention exceptionnelle à l'Association Socio-Culturelle Abraysienne (ASCA)	Monsieur de LA FOURNIERE
13	Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs pompiers du Centre de Secours Principal Orléans Nord Fleury les Aubrais	Monsieur de LA FOURNIERE

N° d'ordre	Projets de délibération	Rapporteur
14	Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2010-2011	Madame MARTIN-CHABBERT
15	Création d'un poste de directeur général adjoint des Ressources	Madame MARTIN-CHABBERT
16	Renouvellement du contrat d'une assistante maternelle	Madame MARTIN-CHABBERT
17	Renouvellement de contrat d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives	Madame MARTIN-CHABBERT
18	Mise à jour du tableau des effectifs	Madame MARTIN-CHABBERT

## INFORMATIONS

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°1

#### Objet : Compte administratif 2009

L'examen du compte administratif permet chaque année de faire le point sur l'état des finances communales.

Conformément à l'article L 2121.14, alinéas 2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'ouverture des débats.

Le plan de cette **note d'accompagnement** se compose de vues d'ensemble, présentées avant l'examen détaillé des sections, elles-mêmes rééquilibrées entre fonctionnement et investissement.

#### INTRODUCTION & PREMIERE VUE D'ENSEMBLE :

##### Section de fonctionnement

Dépenses	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
011,012,014,65 Charges de gestion courante	21 478 647 €	22 476 913 €	998 266 €	4,65%
66 Charges financières	342 665 €	354 661 €	11 996 €	3,50%
67 Charges exceptionnelles	5 640 €	28 033 €	22 393 €	397,03%
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>21 826 952 €</b>	<b>22 859 606 €</b>	<b>1 032 654 €</b>	<b>4,73%</b>

Recettes	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
70,73,74,75,013 Produits de gestion courante	26 071 862 €	26 400 798 €	328 937 €	1,26%
76 Produits financiers	1 011 €	610 €	-401 €	-39,70%
77 produits exceptionnels	123 674 €	714 481 €	590 807 €	477,71%
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>26 196 547 €</b>	<b>27 115 889 €</b>	<b>919 342 €</b>	<b>3,51%</b>

##### Section d'investissement

Dépenses	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
Dépenses financières	2 983 410 €	4 641 414 €	1 658 004 €	55,57%
Dépenses d'équipement	6 950 757 €	4 414 545 €	-2 536 213 €	-36,49%
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>9 934 167 €</b>	<b>9 055 959 €</b>	<b>-878 208 €</b>	<b>-8,84%</b>

Recettes	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
Recettes d'équipement	3 929 446 €	1 410 782 €	-2 518 664 €	-64,10%
Recettes financières (hors 1068)	1 161 359 €	3 459 019 €	2 297 660 €	197,84%
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>5 090 805 €</b>	<b>4 869 801 €</b>	<b>-221 004 €</b>	<b>-4,34%</b>

## Le résultat global d'exploitation

Le résultat global d'exploitation 2009 est l'addition des 3 résultats suivants :

1° courant non financier : 3 923 885 €

2° financier : - 354 051 €

3° exceptionnel : 686 448 €

Total : **4 256 282 € d'Epargne brute** contre 4 369 595 € en 2008, soit un repli de -2,59 %.

Le résultat d'exploitation, hors résultat exceptionnel, s'établit à 3 569 834 €, soit une diminution de 16,03 %.

## Résultat d'exploitation courant

Egal à la différence entre produits de fonctionnement courants et charges courantes de fonctionnement.

Recettes de Fonctionnement	26 400 798 €
Dépenses de Fonctionnement	22 476 913 €
Résultat	3 923 885 €

## Résultat financier

Egal à la différence entre produits financiers et dépenses financières ou charges d'intérêts, ce résultat n'est guère significatif en termes d'analyse mais rentre en compte dans le résultat global (les collectivités étant tenues de déposer leurs fonds libres au Trésor).

Produits financiers	610 €
Charges financières	354 661 €
Résultat	- 354 051 €

## Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	714 481 €
Charges exceptionnelles	28 033 €
Résultat	686 448 €

En 2009, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 4,73 % tandis que les recettes progressaient de 3,51 %.

Hors recettes et dépenses exceptionnelles, le compte administratif 2009 constate une augmentation de 1,26 % des recettes quand les dépenses progressent de 4,63 %.

L'analyse de la section de fonctionnement permet ainsi de connaître le solde net de fonctionnement que dégage la collectivité. Celui-ci permet le financement des projets d'investissement.

### **I - Analyse de la section de fonctionnement par grandes masses budgétaires :**

#### **A-Les recettes de fonctionnement : augmentation de 3,51 %**

Hors produits exceptionnels, l'évolution de CA à CA est de + 1,26 %.

Sachant que les prévisions budgétaires (BP) 2009 étaient de 26 004 500 €, les recettes réelles sont supérieures aux prévisions à hauteur de 4,27 % soit 1 111 389 €.

Sur ce point, et comptablement, il convient de souligner que les cessions d'immobilisations doivent être budgétées en section d'investissement mais que les réalisations sont imputées en fonctionnement.

Par conséquent, hors produits exceptionnels, les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures de 1,68 % aux prévisions inscrites au budget primitif 2009.

		CA 2008	BP 2009	CA 2009	Variation
<b>PRODUITS de fonctionnement</b>		26 196 548 €	26 004 500 €	27 115 890 €	<b>3,51%</b>
Chapitre 70	Produits de services	1 456 432 €	1 341 400 €	1 367 321 €	-6,12%
Chapitre 73	Impôts et taxes	20 343 926 €	20 363 600 €	20 578 460 €	1,15%
	<i>dont Contributions directes</i>	9 888 256 €	10 100 000 €	10 173 781 €	2,89%
Chapitre 74	Dotations et participations	4 081 697 €	4 074 975 €	4 209 498 €	3,13%
	<i>dont DGF</i>	2 748 029 €	2 845 000 €	2 845 320 €	3,54%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	166 122 €	174 000 €	214 700 €	29,24%
Chapitre 013	Atténuations de charges	23 686 €	10 000 €	30 820 €	30,12%
Chapitre 76	Produits financiers	1 011 €		610 €	-39,66%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	123 674 €	40 525 €	714 481 €	477,71%

Les recettes de fonctionnement augmentent donc de 919 342 € par rapport à 2008 (+3,51 % contre -3,16 % de 2007 à 2008).

## **Analyse par chapitre :**

### **1° Chapitre 70 : Produits des services**

Ces produits ressortent à 1 367 321 € soit 5,04 % du montant des recettes totales de fonctionnement et connaissent une diminution de **6,12 %** par rapport au CA 2008.

Les principales activités dont les recettes sont en net recul sont les cantines et études surveillées (-107 K€ entre 2008 et 2009)

La variation s'explique d'une part, par la comptabilisation fin 2008 du solde des comptes familles gérées en prépaiement pour des consommations réelles début 2009 et d'autre part par l'impact de la refonte des grilles tarifaires.

### **2° Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Ces recettes représentent 20 578 460 € soit 75,89 % du montant total des recettes de fonctionnement, d'où une augmentation de **1,15 %** par rapport à 2008 (+ 234 534 €).

La taxe additionnelle des droits de mutation a diminué de 27,25 % (- 175 875 €) entre 2008 et 2009 (pour mémoire elle s'élevait à 645 473 € en 2008). L'évolution de cette recette est le reflet de l'évolution des transactions immobilières sur le territoire abraysien.

Ce chapitre se compose également des contributions directes (10 173 781 €) en progression de +2,89 % (soit +285 525 €), et de l'attribution de compensation communautaire provenant de l'AggLO (9 309 421 €).

### **3° Chapitre 74 : Dotations et participations**

Le montant de ces recettes s'élève à 4 209 498 € soit 15,52 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement, dont 2 845 320 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (en progression de 3,54 %).

Par rapport au CA 2008, ce chapitre est en progression de 3,13 % (+127 801 €) et s'explique par la prise en compte d'un nouveau recensement de la population et par l'augmentation de la participation de la CAF.

### **4° Chapitre 75 : Autres produits de gestion courant e**

Les recettes de ce chapitre représentent 214 700 € soit 0,79 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement.

### **5° Chapitre 013 : Atténuations de charges**

Elles s'établissent à hauteur de 30 820 € soit 0,11 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement.

Ces recettes proviennent du fonds national de compensation du supplément familial, de remboursements de la CRAM pour les non titulaires en congés maladies et en matière de cotisation retraite pour les agents territoriaux en détachement ou bénéficiant d'un congé de fin d'activité, elles sont en augmentation (30,12 % par rapport à 2008).

Les remboursements de la CPAM (indemnités journalières) correspondent à 50 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale pour maladie ordinaire, 75 % pour congé maternité et paternité et 80 % pour accident du travail.

## 6° Chapitre 76 : Produits financiers

La somme de ces recettes s'élève à 610 €. Elles restent très modestes en valeur (1 011 € en 2008).

## 7° Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ces recettes, 714 481 €, représentent 2,63 % du montant total des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 590 807 € par rapport à 2008.

En 2009, a été comptabilisée la vente du foncier en prévision de la construction du centre de maintenance à l'AgglO pour 434 739 €.

Pour mémoire, les indemnités de sinistres (dont 45 K€ relatifs au sinistre d'avril 2009 au centre social du Pont Bordeau) et les rôles supplémentaires complètent ce chapitre de recettes.

## B- Les dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses progressent de **4,73 %** entre 2008 et 2009 soit + 1 032 654 €.

**Hors charges exceptionnelles**, de CA à CA, les charges de fonctionnement subissent une augmentation **4,63 %**.

		CA 2008	BP 2009	CA 2009	Variation
<b>CHARGES de fonctionnement</b>		21 826 952 €	22 963 837 €	22 859 607 €	<b>4,73%</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 926 184 €	4 783 145 €	5 016 565 €	1,83%
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	13 950 551 €	14 813 960 €	14 591 711 €	4,60%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	2 601 912 €	2 932 182 €	2 868 637 €	10,25%
	<i>dont concours aux associations</i>	1 594 173 €	1 842 765 €	1 831 434 €	14,88%
Chapitre 66	Charges financières	342 665 €	402 550 €	354 661 €	3,50%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 640 €	4 300 €	28 033 €	397,04%
Chapitre 022	Dépenses imprévues		27 700 €		

## **1° Chapitre 011 : Frais de gestion courante**

Les dépenses de gestion courante, 5 016 565 €, représentent 21,95 % du montant total des dépenses de fonctionnement. Elles augmentent de 90 381 € soit **1,83 %** par rapport à 2008.

D'autre part, elles sont supérieures de 233 420 € au montant inscrit au budget primitif 2009 (+4,88 %).

Les principales natures contributrices de cette augmentation entre 2008 et 2009 sont :

- l'achat de repas (nature 6042) à une société privée suite à la fermeture temporaire de la cuisine centrale pour 221 K€. En parallèle, les dépenses d'alimentation (nature 60623) diminuaient de 67K€
- l'eau +51 K€ /t 2008
- le gaz + 25 K€ /t 2008
- la formation des agents +21600 € (nature 6184) en complément du 1 % des charges patronales versées au CNFPT.

## **2° Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés**

Le chapitre s'élève à 14 591 711 € soit 63,83 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour mémoire, il représentait 63,91 % des dépenses totales de fonctionnement en 2008, 62,34 % en 2007 et 61,67 % en 2006.

Ce chapitre est en progression de 641 160 € soit +4,60 % par rapport à 2008.

D'autre part, elles sont inférieures de 222 249 € au montant inscrit au budget primitif 2009 (14 813 960 €) soit -1,50 %.

## **3° Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Ces dépenses s'établissent à hauteur de 2 868 637 € soit 12,55 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de 10,25 % par rapport au CA 2008 (+266 725 €).

Les concours aux associations représentent 1 831 434 € soit 63,84% de ce chapitre (61.27 % en 2008, 59.21 % en 2007 et 55.50 % en 2006), et augmentent de 14,88 %.

Cependant, il faut considérer que c'est une année avec « Son et Lumière » dont la subvention s'est élevée à 121 500 €.

## **4° Chapitre 66 : Charges financières**

Les dépenses de fonctionnement de ce chapitre s'élèvent à 354 661 €, soit 1.55 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement en 2009.

Ce chapitre est en progression de 3.50 % (+11 996 €), les charges d'intérêt sont liées à l'emprunt mobilisé au 31 décembre 2008.

## 5° Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Elles représentent 28 033 € (0.12 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement), et sont en forte augmentation par rapport à 2008, liées au versement de capital décès.

### II- Analyse de la section d'investissement par grande masse budgétaire

Les dépenses d'équipement atteignent 4 414 545 € (chapitres 20, 21 et 23) contre 6 950 757 € en 2008 soit un recul de 2 536 213 € (-36,49 %).

Charges d'investissement réelles	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
16 / Emprunts & dettes assimilées	2 983 410 €	4 641 414 €	1 658 005 €	55,57%
20 / Immobilisations incorporelles	86 948 €	177 380 €	90 432 €	104,01%
21 / Immobilisations corporelles	3 553 465 €	865 480 €	-2 687 985 €	-75,64%
23 / Immobilisations en cours	3 310 344 €	3 371 684 €	61 341 €	1,85%
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>9 934 167 €</b>	<b>9 055 959 €</b>	<b>-878 208 €</b>	<b>-8,84%</b>

### A - Dépenses réelles d'investissement :

1° - **Les dépenses d'équipement**, principaux programmes d'équipements par catégorie :

Dépenses d'investissement par catégorie (y compris en travaux en régie)	2008	2009
Neuf	4 472 796	1 314 547
Patrimoine	2 868 940	3 508 592
TOTAL	7 341 736	4 823 139

En 2009, les principales opérations sur des équipements neufs ont concerné :

BOULEVARD MERMOZ	536 039 €
ESPACE ANNE FRANK	426 361 €
PLAINE SPORTIVE DU PONT BORDEAU	100 123 €

Pour mémoire, en 2008, l'acquisition des terrains Marteau sur le Hameau de Malvoisine avait constitué le principal investissement de terrains nus pour un montant de 2 456 557 €.

En ce qui concerne les **dépenses d'investissements d'entretien du patrimoine**, les principales opérations ont été :

LOCAUX MUNICIPAUX DEFI	289 607 €
INFORMATISATION SERVICES MUNICIPAUX	253 155 €
ACQUISITIONS VEHICULES	184 579 €
PISCINE - BATIMENT	183 485 €
ECOLE PRIMAIRE LOUIS PETIT	150 576 €
CTM-BATIMENTS	147 548 €
CENTRE SOCIAL PONT BORDEAU	136 959 €
MAISON VIE ASSOCIATIVE	134 579 €
HALLE DES SPORTS	110 310 €
TRAVAUX DE TROTTOIRS	99 427 €
STADE PETIT BOIS	94 015 €

## 2° - Le remboursement des emprunts

En 2009, le **capital remboursé** s'est élevé à 1 240 700 € contre 1 268 359 € en 2008, soit une **baisse** de 27 659 €.

Le niveau du capital restant dû au 31 décembre 2009 (9 281 683 €) préserve la capacité à financer les projets futurs.

## B- Recettes réelles d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 869 801 € soit une **diminution de 4.34 %** par rapport à 2008.

		CA 2008	CA 2009	Variation
<b>RECETTES d'investissement</b>		<b>5 090 805 €</b>	<b>4 869 801 €</b>	<b>-4,34%</b>
Chapitre 13	Subventions d'équipement reçues	414 395 €	415 164 €	0,19%
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	1 161 359 €	995 618 €	-14,27%
	<i>dont FCTVA</i>	<i>944 128 €</i>	<i>763 950 €</i>	<i>-19,08%</i>
Chapitre 16	Emprunts	3 515 051 €	3 459 019 €	-1,59%

## Chapitre 13 : Subventions d'équipements reçues

Le montant de ce chapitre est de 415 164 € et est stable par rapport à 2008.

En 2009, les subventions reçues concernent :

- des travaux d'entretien de l'église, pour 16 911 €
- des réfections de voiries pour 27 176 €
- des surbaissements de bordures pour 41 000 €
- l'installation de la vidéosurveillance dans le parking de la médiathèque pour 7 500 €
- l'éclairage du terrain de rugby pour 12 385 €
- le solde de la requalification des abords du Vieux Bourg pour 11 812 €.

## **Chapitre 10 : Dotations et Fonds divers**

Ce chapitre est composé :

- du Fonds de Compensation de la TVA pour 763 950 €, montant établi à partir du niveau des dépenses d'équipement de l'exercice 2007
- de la Taxe Locale d'Equipement pour 231 668 €, en constante évolution depuis 2004. Cette progression s'explique par l'augmentation du taux de TLE de 3 % à 4 % en 2006 et par le maintien du nombre de dossiers éligibles à cette taxe.

## **Chapitre 16 : Emprunts**

Au 31 décembre 2008, l'emprunt contracté en 2004 (emprunt d'équilibre pour couverture des investissements prévus) a du être mobilisé pour son montant total de 1 800 000 €.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit ou mobilisé en 2009.

## **En Conclusion :**

L'autofinancement dégagé, c'est-à-dire l'épargne nette qui s'élève à 3 073 887 € a permis de couvrir 69,63 % des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 4 414 545 €.

## **Informations complémentaires en Pièces jointes :**

- Affectation du résultat CA 2009
- Comparatif CA 2009 / BP 2009

### III- Les budgets Annexes

#### 1° Budget de l'Eau

Le total des dépenses d'exploitation progresse de 17,25 % (contre une régression de 25,83 % entre les deux exercices précédents).

##### Section d'exploitation

Dépenses	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
011 Charges à caractère général	38 204 €	778 €	- 37 426 €	-97,96%
012 Charges de personnel		49 970 €	49 970 €	
66 Charges financières	18 471 €	15 706 €	- 2 765 €	-14,97%
67 Charges exceptionnelles			- €	
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>56 675 €</b>	<b>66 454 €</b>	<b>9 779 €</b>	<b>17,25%</b>

Recettes	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
70 Ventes de produits	190 478 €	187 565 €	- 2 913 €	-1,53%
77 produits exceptionnels		22 €	22 €	
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>190 478 €</b>	<b>187 587 €</b>	<b>- 2 890 €</b>	<b>-1,52%</b>

##### Section d'investissement

Dépenses	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
Dépenses financières	58 572 €	59 801 €	1 229 €	2,10%
Dépenses d'équipement	107 793 €	30 392 €	- 77 401 €	-71,80%
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>166 365 €</b>	<b>90 193 €</b>	<b>- 76 172 €</b>	<b>-45,79%</b>

Recettes	CA 2008	CA 2009	Variation	Ratio
Emprunts			- €	
Recettes financières	13 555 €	17 665 €	4 110 €	30,32%
<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>13 555 €</b>	<b>17 665 €</b>	<b>4 110 €</b>	<b>30,32%</b>

Les charges de personnel correspondent aux salaires chargés des agents mis à disposition du service public de l'eau par la ville.

Les années précédentes, une participation du budget de l'eau au budget ville, calculée sur la recette de ventes de l'eau, était comptabilisée en charges à caractère général.

La part communale de vente de l'eau a diminué de 2 913 € entre 2008 et 2009 (-1,53%).

#### 3° Immeuble 96 rue d'Ambert

Sur l'exercice 2009, il y a eu peu de mouvements.

On retrouve les charges financières liées à l'emprunt de 360 000 € levé en 2004 soit 11 374,71 € en intérêts et 21 404,45 € en capital et la taxe foncière (2 779 €).

Les recettes de fonctionnement comportent uniquement la subvention versée par la commune.

#### **4° Interventions Economiques**

Ce budget concerne les salles communales, soumises à TVA pour les locations aux associations et aux particuliers et les cessions de terrains dans la zone d'activité Archimède.

*Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2009 de la manière suivante :*

- *budget général*
- *budget Interventions Économiques*
- *budget 96 rue d'Ambert*
- *budget de l'Eau.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°2

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2009 du trésorier municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2009 présentés par le trésorier municipal,

Considérant que les comptes de gestion 2009 sont conformes aux comptes administratifs 2009 de la ville de Saint-Jean de Braye,

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale,*

*- d'approuver les comptes de gestion 2009 :*

- du budget général,*
- du budget de l'eau,*
- du budget interventions économiques,*
- du budget 96 rue d'Ambert*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°3

#### Objet : Affectation des résultats 2009

Le résultat du budget général et des budgets annexes suit les règles suivantes :

- le résultat excédentaire de la section d'exploitation doit être obligatoirement affecté au résultat déficitaire de la section d'investissement
- l'affectation en report à nouveau permet de financer tant des charges d'exploitation que des charges d'investissement
- l'affectation des résultats tient compte des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

#### **Budget général Ville :**

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2009 :

- résultat d'exploitation : 4 022 751,90 €
- résultat d'investissement : déficit de 1 257 054,94 €
- résultat des reports : déficit de 1 881 428,76 €
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 3 138 483,70 €.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale :*

- *d'affecter 3 138 483,70 € au financement de la section d'investissement*
- *et d'affecter le solde, soit 884 268,20 € en report à nouveau au budget supplémentaire 2010.*

#### **Budget Interventions Economiques :**

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2009 :

- résultat d'investissement : excédent de 162 773,22 €
- résultat d'exploitation : déficit de 116 176,52 €.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale :*

- *d'inscrire ces résultats en reports à nouveau au budget supplémentaire 2010.*

### **Budget Eau :**

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2009 :

- résultat d'investissement : excédent de 71 422,22 €
- résultat des reports : déficit de 42 860,36 €
- résultat total de la section d'investissement : excédent de 28 561,86 €
- résultat d'exploitation : 211 201,95 €.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale :*

- *d'inscrire ces résultats en reports à nouveau au budget supplémentaire 2010.*

### **Budget 96 rue Ambert :**

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2009 :

- résultat d'investissement : déficit de 21 404,45 €
- résultat d'exploitation : excédent de 21 404,45 €

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale :*

- *d'affecter la totalité du résultat d'exploitation, soit 21 404,45 € au financement de la section d'investissement.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°4

#### Objet : Budget Supplémentaire 2010

Le Budget Supplémentaire complète ou ajuste le Budget Primitif, après avoir intégré les résultats de l'exercice précédent.

Sur ces bases, au titre de l'affectation du résultat et globalement, le budget supplémentaire s'élève à **884 268,20 €** toutes sections confondues, et se présente de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>372 593,00</b>	<b>372 593,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 245 837,20</b>	<b>1 245 837,20</b>

#### 1 - En section de fonctionnement :

##### A – Recettes de fonctionnement :

Outre l'affectation du résultat du compte administratif 2009 à hauteur de 884 268,20 €, nous pouvons inscrire les recettes des principales recettes suivantes :

- 322 000 € : Complément des contributions directes
- 45 000 € au titre des compensations Taxe foncière, taxe d'habitation et Taxe Professionnelle
- -34 000 € : perte de Dotation Globale de Fonctionnement suite au recensement de population au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (-46 habitants entre 2006 et 2007) et à une évolution négative (-2 %) de la part garantie fixée par la 2<sup>ème</sup> loi de finances consécutive
- 15 000 € : accueil Jeunes Pologne Echange sportif été 2010

Soit un total de recettes de fonctionnement = 1 245 837,20 €.

##### B – Dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses à inscrire sont relatives à :

- 40 000 € : marché insertion entretien des espaces verts
- 23 000 € : ajustement crédits sel de déneigement suite hiver rigoureux
- 40 000 € : ajustement crédits consommations gaz suite hiver rigoureux
- 19 200 € : versement capital décès pour agent décédé en 2010
- 16 000 € : subventions promosport à répartir entre les associations (oubli d'inscription au BP 2010)

Dès lors, et compte tenu de ce qui suit, l'ajustement de ce budget supplémentaire se fera en diminution de 20 156,20 € par abondement des dépenses imprévues, sachant que cette somme demeure inférieure au seuil de 7,5 % des dépenses inscrites.

Soit un total de dépenses de fonctionnement = 1 245 837,20 € (dont un virement entre sections pour 969 862 €).

## 2 - En section d'investissement :

### A – Recettes d'investissement :

Il s'agit principalement de la vente du foncier Soulas Liberté pour 362 000 € (délibération mai 2010), de subventions du Conseil Régional (piscine : 44 816 €), du contrat régional d'Agglomération (maison vie associative et maison de l'emploi DEFI : 55 300 €).

Enfin, l'ajustement de ce budget supplémentaire se fera par une réduction de 1 150 000 € de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif.

Soit un total de recettes d'investissement = 372 593 € (dont un virement entre sections pour 969 862 €).

### B – Dépenses d'investissement :

*Nous retrouvons dans cette section l'impact financier des décisions prises lors de précédents conseils municipaux à savoir :*

Vestiaires Plaine Sportive Pont Bordeaux	+ 280 000 €
Système Audio Salle Conseil Municipal	+ 32 000 €

*Sont également ajustées des demandes inscrites au BP 2010 :*

Acquisition véhicules (oubli BP)	+ 48 000 €
Réfection parking Clocheton	+ 55 000 €
Travaux maison « Nature Centre »	- 50 000 €
Enfouissement Réseaux CLEO (lié au passage en version D2 Ter)	- 50 000 €
Logiciel Finances Ressources Humaines	- 124 000 €

Soit un total de dépenses d'investissement = 372 593 €.

### **Gestion de la dette**

Cette année est une année de transition. Les réalisations et les paiements des projets du mandat tel que l'espace Anne Frank seront effectués sur les prochains exercices.

Le niveau d'endettement est évalué à 8 500 000 € à fin 2010.

### **BUDGET Interventions Economiques**

Le résultat d'investissement (excédent de 162 773,22 €) et le résultat d'exploitation (déficit de 116 176,52 €) sont inscrits en reports à nouveau au budget supplémentaire 2010.

### **BUDGET de l'Eau**

Le résultat d'investissement (excédent de 71 422,22 €) et le résultat d'exploitation (excédent de 211 201,95 €) sont inscrits en report à nouveau au budget supplémentaire 2010.

### **BUDGET 96 Rue d'Ambert**

Compte tenu du résultat d'investissement (déficit de 21 404,45 €) et du résultat d'exploitation (excédent de 21 404,45 €), la totalité du résultat d'exploitation sera affectée au financement de la section d'investissement.

### **Budget Pépinière du Clos de Bionne**

Suite à la présentation d'un dossier d'admissions en non valeur par la trésorerie, inscription de 660 € en dépenses et en recettes (participation de la commune).

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°5

**Objet : Admissions en non valeur**

#### **Budget ville**

La trésorerie a transmis un état de non valeur d'un montant de 8 402,41 € portant sur des titres de recettes non recouvrés en totalité ou partiellement de 2001 à 2008 (voir annexe).

Ces non valeur portent sur des créances qui ont fait l'objet soit de poursuites infructueuses, soit portant sur des personnes dont l'adresse n'a pas été retrouvée, soit sur des restes à réaliser sur titre de recette inférieur au seuil de poursuites.

La dépense sera imputée au compte 654.

#### **Budget Pépinière du Clos de Bionne**

La trésorerie a également transmis un état de non valeur d'un montant de 660 € portant sur un solde de loyer de 2003 d'une entreprise installée au Clos de Bionne.

Il y a eu liquidation judiciaire de l'entreprise et le solde de loyer n'a pu être perçu pour insuffisance d'actif.

La dépense sera imputée au compte 654 de ce budget.

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°6

#### **Objet : Rapport retraçant les actions de développement social urbain sur l'exercice 2009**

En vertu de l'article L2334-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente au conseil municipal, pour les communes éligibles à la Dotation Urbaine de Solidarité – Cohésion Sociale (DSU), un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent ainsi que leurs conditions de financement.

Créée en 1991, la DSU est destinée à compenser les charges supportées par les villes confrontées à des situations sociales défavorables. Un classement des communes de plus de 10.000 habitants est effectué chaque année. Les principaux critères pris en compte pour ce classement sont les suivants :

- le potentiel fiscal
- le nombre de logements sociaux
- le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement
- le revenu moyen par habitant
- la population domiciliée en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Les données de la commune sont comparées aux moyennes nationales.

Pour 2009, la ville est classée au 651<sup>ème</sup> rang national selon un indice tiré de ces différents indicateurs.

Ces indicateurs sont essentiels, car la loi énonce clairement que la DSU doit « contribuer à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines », notamment par le développement de « services collectifs de proximité » et par des aides ciblées. Les actions mises en œuvre par la municipalité sont ainsi de plusieurs ordres :

Afin de respecter le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2334-19, certaines actions ainsi que leurs conditions de financement sont ici mises en évidence :

**Association Socio-Culturelle Abraysienne** : L'ASCA gère les centres sociaux sur la commune et les maisons de quartier qui proposent des activités variées complétant le dispositif municipal. C'est aussi un espace d'accueil et d'écoute ouvert à tous.

### Petite enfance :

- l'accueil parents-enfants : Halte-garderie du Pont Bordeaux: partage d'activités, moments de jeu, rencontres avec d'autres parents
- pour les 3 à 6 ans : éveil à la musique ou à la danse au centre social du Pont Bordeaux.

### Enfance :

- Accueil de loisirs 5 à 11 ans : le mercredi et pendant les vacances scolaires au centre social du Pont Bordeaux
- accompagnement scolaire pour les enfants scolarisés en école primaire : aide aux devoirs et activités culturelles et citoyennes
- maison de quartier du Clocheton, centre social du Clos de l'Arche et centre social du Pont Bordeaux.

### Jeunesse :

- accueil de loisirs des 10 à 15 ans : le mercredi et pendant les vacances scolaires. Stages sportifs, activités variées, sorties... Au centre social du Pont Bordeaux, maison de quartier des Hauts de Saint-Loup et centre social du Clos de l'Arche.

### Espace jeunes 15 à 25 ans – Point Information Jeunesse

#### Infos, maison de quartier du Clocheton :

- accompagnement scolaire pour les collégiens : aide aux devoirs et activités culturelles et citoyennes. Centre social du Clos de l'Arche, centre social du Pont Bordeaux et maison de quartier des Hauts de Saint-Loup.

### Adultes :

- ateliers créatifs : mosaïque, peinture en sable,
- ateliers bien-être, couture, cuisine
- ateliers santé ouverts aux femmes qui rencontrent des difficultés passagères et qui souhaitent se sentir mieux : remise en forme, relaxation, gym douce, expression vocale, diététique et équilibre alimentaire, soins esthétiques
- lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme : pour toutes les personnes qui souhaitent apprendre ou réapprendre le français
- ateliers
- café des parents
- échange de savoirs.

### Pour tous :

- animation de quartier : tout au long de l'année, programmation de sorties, soirées festives, manifestations diverses et participation aux événements locaux (carnaval, téléthon, fête du jeu...)
- échange de savoirs : possibilité pour chacun de partager ce qu'il sait et d'acquérir de nouveaux savoirs (musique, cuisine, informatique, mosaïque, tricot...)
- Fonds de Soutien aux Initiatives d'Habitants : dispositif destiné à soutenir les micro-projets proposés par les habitants. Une aide technique et financière permet d'aider à la réalisation de ces projets
- aide aux départs en vacances familiales : tout au long de l'année, un animateur est à la disposition des familles désireuses de construire un projet de vacances (informations, aide à la recherche d'hébergement et de financement).

## **L'Arche Abraysienne :**

### **Emploi et formation**

Renforcement de l'action emploi en direction des adultes. Ouverture marquée en direction du public jeunes 16/25 ans, accueilli par une conseillère emploi insertion.

### **Les actions proposées :**

- consultation des offres d'emploi de l'ANPE, des sociétés d'intérim et des entreprises
- outils bureautiques (ordinateurs, fax, photocopieurs...) mis à disposition du public pour construire des CV, lettres, adresser des candidatures aux entreprises ou répondre aux offres
- documentation sur les carrières ou la formation
- suivis individuels, écoute et conseils personnalisés
- ateliers : préparation à l'entretien d'embauche, CV et lettre de motivation, recherche d'emploi sur Internet
- journées d'animation : jobs d'été, recrutement par les sociétés d'intérim
- travail en partenariat avec l'ANPE, la Mission Locale de l'Orléanais et différentes structures économiques et sociales.

### **Action économique en direction des entreprises et des commerçants**

En complément des services de l'AggLO, la municipalité met en place à l'Arche Abraysienne un guichet unique d'accueil des entreprises, commerçants et artisans. Ils peuvent s'y adresser pour leur recherche de locaux, de partenaires ou de collaborateurs, des questions signalétique...

Ils sont accueillis, conseillés ou orientés vers les interlocuteurs concernés : services municipaux, services de l'AggLO, partenaires institutionnels, économiques, associatifs...

### **Animation commerciale de la ville :**

- gestion des marchés du vendredi après-midi et du dimanche matin
- animations spécifiques à renforcer ou créer : marchés à thèmes (mimosa, marché aux plantes, marché de Noël...) .

### **Développement de l'économie sociale et solidaire**

Ce type d'activité existe déjà à Saint-Jean de Braye (Appel-Service, Appel-Emploi, AAbraysie développement, Pro.Ser.Vie). Les chantiers d'insertion répondent également aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire.

## **Centre Communal d'Action Sociale**

### **Coordination 3<sup>ème</sup> âge :**

- portage de repas, pour personnes âgées, handicapées ou sortant d'une hospitalisation qui ne peuvent plus assurer la préparation de leur repas ou qui s'alimentent mal. Deux choix de menus sont proposés, possibilité de menus pour régime.  
L'objectif est le maintien à domicile de ces publics.
- Téléassistance : assistance téléphonique 24h/24 afin d'assurer la sécurité des personnes seules ou isolées
- Animations : ateliers (gymmémoire, informatique...), sorties et manifestations annuelles (goûter, repas des seniors et distribution des chocolats).

Les aides à la facture : Critères : Résider depuis plus de trois mois sur la commune, capacité et volonté à vouloir mettre en œuvre des démarches en vue de gérer à court ou moyen terme leur situation.

Les aides sont exceptionnelles, limitées dans le temps. Elles obéissent à des critères de ressources et d'évolution de la situation familiale.

2009 : 243 familles aidées.

Epicerie sociale : 1839 colis distribués en 2009.

39 familles inscrites au repas de fin d'année (sur les 99 familles bénéficiaires de l'épicerie sociale).

Un atelier « bien-être » organisé le 10 février 2009 avec une sophrologue.

Un atelier « comment faire ses courses sans trop dépenser ? » avec le CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé).

Un atelier « comment conserver ses denrées alimentaires ? » avec le CODES.

RMI/RSA : 77 dossiers RSA ont été suivis en référencement social. 21 dossiers en sont sortis. Tous les contrats d'engagement réciproque ont été validés par le Conseil Général.

Aide sociale : 31 dossiers d'aide sociale et 19 dossiers d'obligation alimentaire ont été suivis en 2009.

Conseillère conjugale et familiale : 293 personnes reçues en 2009. Actions d'information auprès des collégiens, auprès de l'Arche Abraysienne.

Actions dans les écoles : Dépistage de la carie dentaire pour environ 700 enfants (écoles Louise Michel, Jean Zay et Louis Petit).

Dépistage psychosensoriel effectué par le CCAS car la PMI n'avait pas d'infirmière en 2008/2009. Dépistage effectué dans les 8 écoles (237 enfants de moyenne section maternelle).

Service logement : 408 dossiers suivis en 2009. 123 dossiers ont abouti.

### **Centre Social de la Gare**

Gestion ville jusqu'en août 2009.

Avec l'ASCA depuis septembre 2009

Activités : Ludothèque, Accompagnement scolaire, Accueil Loisir jeunesse plus de 10 ans, Animation de quartier.

Détail du financement des actions de développement social urbain :

<b>Financement des actions de développement social urbain en 2009</b>	
Association Socio-Culturelle Abraysienne (subvention de fonctionnement)	520 900 €
Subvention au CCAS	563 117 €
Centre Social de la Gare	131 705 €
Arche Abraysienne	226 608 €
<b>Total</b>	<b>1 442 330 €</b>

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis de la commission générale :*

*- de prendre acte du rapport présenté par monsieur le Maire concernant les actions de développement social urbain menées par la ville en 2009, en référence à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2010.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°7

#### **Objet : Délégation du conseil municipal au Maire – Modification de la délibération du 10 juillet 2009**

Le conseil municipal, par délibération en date du 4 avril 2008 modifiée par une délibération en date du 10 juillet 2009, a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 206 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et d'un montant de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le décret n°2009-1702 du 30 décembre 2009 a modifié les seuils pour les marchés à passer selon une procédure formalisée en application du Code des marchés publics. Ainsi, il est désormais possible de passer des marchés selon la procédure adaptée, de fournitures et services pour un montant inférieur à 193 000 € HT et des marchés de travaux pour un montant inférieur à 4 845 000 € HT.

Au regard des nouvelles dispositions réglementaires, il est proposé de modifier la délégation du conseil municipal du 10 juillet 2009 pour ce qui concerne les marchés passés selon la procédure adaptée.

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- de donner au Maire, pour la durée de son mandat, délégation de compétence pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 193 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et de services, jusqu'à un montant de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux*

*Cette décision emporte modification dans ce sens du 4° de la délibération du 4 avril 2008 modifiée par une délibération du 10 juillet 2009, donnant délégation de compétence au Maire en matière de marchés publics.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°8

**Objet : 39 rue de la Borde : acquisition d'une bande de terrain nécessaire à l'îlot A et d'un hangar à la SCI de la Borde**

La SCI de la Borde (FREDON) a mis en vente, depuis 2008, leur propriété située au 39 rue de la Borde.

Le CHD Daumezon ne souhaite acquérir qu'une partie des terrains comprenant le bâtiment principal et le parking afin d'y regrouper leurs sites actuellement situés rue de la Mairie et rue Léon Blum.

La commune est intéressée à acquérir le hangar sur un terrain de 1 386 m<sup>2</sup> afin d'y reloger l'activité de l'association Le Carnaval. Le hangar qu'ils occupent actuellement au 81 avenue du Capitaine Jean doit impérativement être libéré.

Dans le but d'embellir son programme de logements, France Loire souhaite étendre l'îlot A du Clos de la Herse d'une bande de terrain nu de 1 046 m<sup>2</sup> à prendre sur les terrains de la FREDON au prix de 58 000 €.

Dans un souci de gestion administrative, la ville achètera directement ce terrain à la FREDON et le cèdera aussitôt le permis purgé des recours contentieux à France Loire.

La SCI de la Borde (FREDON) a donné son accord à céder à la ville au prix de 80 000 € pour le hangar sur une emprise foncière de 1 386 m<sup>2</sup>.

Le Service du Domaine a remis son avis en date du 4 février 2010.

Les frais de géomètres sont à la charge de la FREDON.

Les frais d'actes notariés pour l'acquisition du hangar reviennent à la commune et le prorata des frais d'acte lié à l'achat du terrain réalisé pour le compte de France Loire sera répercuté à France Loire.

Ceci étant exposé,

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

*- d'accepter l'acquisition du hangar sur une parcelle d'une superficie d'environ 1 386 m<sup>2</sup> cadastrée section AZ n°386p appartenant à la SCI Clos de la Borde (FREDON) au prix de 80 000 €*

*- d'accepter l'acquisition de la bande de terrain à prendre sur les parcelles cadastrées section AZ n° 386p et 478p à la SCI Clos de la Borde (FREDON) pour une superficie d'environ 1 046 m<sup>2</sup> au prix de 58 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à la céder à France Loire en se remboursant des frais d'acte notariés liés à l'acquisition*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°9

#### **Objet : Parking Becquerel – Déclaration préalable de travaux - Autorisation à donner au Maire**

Des travaux de réhabilitation vont être entrepris sur le bâtiment du parking Becquerel et notamment au niveau des accès véhicules et piétons.

Des travaux de serrurerie pour la sécurité vont engendrer des modifications au niveau des façades du bâtiment Nord et Sud. C'est pourquoi, une demande d'autorisation de déclaration préalable doit être déposée pour autoriser ces travaux.

Description succincte :

- bâtiment comprenant 4 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étage et terrasse)
- adresse : angle de la rue Henri Becquerel et du boulevard Jean Rostand
- références cadastrales : BI N°s 897 898 899 900 901 902 903 904 et 905
- destination du terrain : parc de stationnement
- surface du terrain : 3 110 m<sup>2</sup>.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration de travaux préalable pour les modifications de façade sur le parking Becquerel.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°10

#### **Objet : Travaux de dévoiement des réseaux liés au projet CLEO : Convention pour la réalisation des tranchées communes entre la ville, ERDF, GRDF et France Telecom**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la seconde ligne de tramway de l'Agglomération Orléans Val de Loire, les concessionnaires et autres collectivités propriétaires de réseaux doivent procéder au dévoiement de leurs canalisations situées sous la future plateforme.

Aussi, dans le but de faciliter les travaux, d'en réduire les coûts et de diminuer la gêne aux usagers, ERDF, GRDF, France Telecom et la ville de Saint-Jean de Braye (eau potable et câble), proposent de réaliser des tranchées communes, dans tous les cas où les techniques de pose des différents réseaux seront compatibles.

La présente convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la réalisation coordonnée d'une tranchée commune et de définir les missions respectives de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et les responsabilités qui en découlent.

Les parties interviennent chacune en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour les réseaux dont ils sont propriétaires ou concessionnaires :

- la ville de Saint-Jean de Braye : pour le réseau de distribution d'eau potable/défense incendie ainsi que le pour le réseau Numéricâble
- ERDF : pour les réseaux de distribution publique d'électricité
- GRDF : pour les réseaux de distribution du gaz naturel
- France Telecom/ORANGE : pour les réseaux de communication électronique

La ville a procédé à un appel à la concurrence dans le cadre du Code des marchés publics pour désigner les entreprises chargées des travaux de tranchées communes. Dans ces marchés, a été indiquée la possibilité de réaliser des travaux en coordination avec d'autres maîtres d'ouvrage (les concessionnaires de réseaux), pour leur propre compte.

Chaque maître d'ouvrage (concessionnaire de réseau), conclut alors un marché négocié avec cette entreprise pour la part de travaux de terrassements qui lui revient, sur la base d'un cahier des charges commun de terrassement. La tranchée commune est effectuée par l'entreprise retenue par la ville de Saint-Jean de Braye.

Les différents maîtres d'ouvrage (et maîtres d'œuvre) suivent leur marché pour leurs travaux propres, assurent le suivi des paiements, la vérification des travaux et proposent la réception de ces derniers.

La ville a désigné un coordinateur Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de tranchées. Chaque maître d'ouvrage (concessionnaire de réseau) désignera un coordinateur pour ses propres travaux.

La présente convention est établie pour la durée des travaux de dévoiement des réseaux jusqu'à leur réception sans réserve. Le délai d'exécution des travaux est fixé dans le planning général de déviation des réseaux CLEO.

Ceci exposé,

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation des tranchées communes avec les concessionnaires de réseaux ERDF, GRDF et France Telecom, dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux liés au projet CLEO.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°11

#### **Objet : Local 174 rue Jean Zay – Autorisations d'urbanisme**

- Vu la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre chacune des collectivités territoriales et l'Etat,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L 2122-21 chargeant le Maire d'exécuter les décisions du conseil municipal,
- Vu les articles L111-8 et R111-19-13 du Code de la construction et de l'habitation qui conditionnent les travaux conduisant à la création d'un établissement recevant du public à l'autorisation délivrée par l'autorité administrative, après vérification de leur conformité aux règles prévues aux articles L111-7, L123-1 et L123-2, R. 123-1 à R. 123-21 du même Code (accessibilité et protection incendies),

L'Association Abraysie Développement a pour objectif l'insertion sociale en proposant des contrats avec des personnes en difficultés (insertion par l'activité économique), à partir des activités suivantes :

- l'entretien des espaces verts et jardins
- le nettoyage
- la régie de quartiers
- le transport à la demande (Abraysie bus).

L'accueil de l'association dans les locaux encore inoccupés de l'ancienne caserne des pompiers permettra à l'équipe de maintenir et de développer ses activités dans un espace approprié.

Considérant que la ville envisage d'aménager ce local administratif dans l'objectif de le rendre accessible ERP pour y installer l'Association Abraysie Développement, il convient d'en modifier la façade et l'intérieur,

Considérant que ce bâtiment sera à usage du public et nécessite donc le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires,

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°12

#### **Objet : Subvention exceptionnelle à l'Association Socio-Culturelle Abraysienne (ASCA)**

L'ASCA souhaite renforcer le dispositif d'Accueil - Jeunes sur SAINT-JEAN de BRAYE. Elle sollicite une subvention exceptionnelle de la ville pour l'accompagner dans cette démarche. Cette somme permettra d'acheter du mobilier adapté pour cet accueil (Point Information Jeunesse) et de mettre en place de nouvelles activités spécifiques.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

*- de verser une subvention exceptionnelle de 8 000 € à l'Association Socio-Culturelle Abraysienne (ASCA).*

La dépense sera imputée au chapitre 520-6574 (27F).

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°13

#### **Objet : Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs pompiers du Centre de Secours Principal Orléans Nord Fleury les Aubrais**

L'association des jeunes sapeurs pompiers de l'Agglomération Orléanaise organise à l'automne prochain un échange avec des homologues allemands. Cette expérience va permettre à quatre-vingt dix Français et Allemands de parfaire leurs connaissances humaines et professionnelles et renforcera leur passion pour la prévention des risques et le secours apporté aux biens et aux personnes. De jeunes Abraysiens participent à cet échange et une aide de la ville est sollicitée. L'association se propose de faire des actions de sensibilisation dans les accueils de loisirs.

*Il est proposé au conseil municipal,*

*après avis favorable de la commission compétente :*

*- de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association des jeunes sapeurs pompiers C.S.P. Orléans Nord Fleury les Aubrais.*

La dépense sera imputée au chapitre 025-6574 (15B).

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°14

#### **Objet : Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2010-2011**

La ville emploie pour l'accueil pré et post-scolaire, la pause méridienne, la sécurité des enfants aux abords des écoles des agents n'effectuant que quelques heures par jour.

Considérant que la législation permet le recrutement de personnel non titulaire pour effectuer ces missions,

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- de recruter pour l'année scolaire 2010-2011 :*

- 4 ATSEM pour le temps du midi et 4 ATSEM pour le temps du soir,
- 7 animateurs chargés de l'animation des mercredis. Quatre d'entre eux seront affectés au centre de loisirs de la Godde et trois autres à l'école maternelle Louise Michel,
- 2 animateurs pour assurer l'accueil des enfants le matin entre 7h30 et 9h00,
- 26 animateurs pour assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne entre 11h30 et 13h30,
- 3 animateurs pour l'aide aux études le soir en complément des professeurs,
- 6 agents chargés de la sécurité des enfants aux abords des écoles.

Un contrat de travail sera établi pour l'année scolaire 2010-2011 avec chaque agent recruté.

*- de rémunérer les agents occupant les fonctions d'ATSEM en référence à l'indice brut 298, indice majoré 293, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle IV,*

*- de rémunérer les autres agents en référence à l'indice brut 297, indice majoré 292, correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle III.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°15

#### **Objet : Création d'un poste de directeur général adjoint des ressources**

Suite au départ pour mutation de la directrice de l'économie et des finances, une nouvelle organisation concernant l'ensemble des services supports a été présentée au comité technique paritaire du 21 juin 2010. Désormais les services de la direction de l'économie et des finances, de la direction des systèmes d'information et le service des ressources humaines sont rassemblés dans une direction générale adjointe des ressources.

Conformément aux articles 34, 47 et 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire, à supprimer l'emploi d'attaché territorial et à créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes (de 10 000 à 20 000 habitants).*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°16

#### **Objet : Renouvellement du contrat d'une assistante maternelle**

Le premier contrat de travail d'une durée de six mois de l'assistante maternelle recrutée le 11 janvier 2010 prendra fin le 10 juillet 2010 au soir.

Conformément aux délibérations du conseil municipal du 23 février 2007 et du 24 octobre 2008 fixant les conditions de recrutement des assistantes maternelles :

- deux contrats à durée déterminée d'une durée de six mois,
- puis un contrat à durée déterminée d'une durée de 2 ans,
- puis un contrat à durée indéterminée.

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire*

*✓ à signer avec l'assistante maternelle, un nouveau contrat pour une durée déterminée, sur la base d'un temps complet, à compter du 11 juillet 2010 et jusqu'au 3 octobre 2010 (est en congé maternité à compter du 4 octobre, donc arrêt contrat jusqu'à reprise – prise en charge intégralement par la sécurité sociale)*

*✓ à rémunérer l'intéressée sur la base de la délibération du conseil municipal du 27 février 2007, à savoir :*

- 0.281 fois le SMIC horaire par heure de garde par enfant
- avec une majoration des heures supplémentaires de la façon suivante :  
pour chaque heure effectuée au-delà de 45 h par semaine, l'intéressée percevra une rémunération majorée égale à 0.301 SMIC horaire pour les 14 premières heures et de 0.357 SMIC horaire pour les suivantes. (art. D773-8 du Code du travail).  
Le calcul du nombre d'heures supplémentaires sera fait mensuellement.
- et d'une indemnité d'entretien égale à 1 h du SMIC par enfant.

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°17

#### **Objet : Renouvellement de contrat d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives**

Le contrat de travail de l'agent occupant les fonctions de maître nageur à la piscine, formateur STT (Sauveteur, Secouriste du Travail), arrive à échéance le 31 août 2010 au soir.

Une déclaration de vacance de poste a été établie auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Si l'appel à candidatures en vue d'un recrutement d'un agent titulaire par voie de mutation sur liste d'aptitude se révèle infructueux, le choix du jury se portera sur un candidat contractuel, au regard des critères définis dans le profil du poste.

L'agent qui occupait ces fonctions et dont le contrat se termine le 31 août 2010 renouvelle sa candidature pour cet emploi.

Considérant que le profil de poste défini est en adéquation avec les compétences du candidat,

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire, en l'absence de titulaire correspondant au profil de poste, conformément aux dispositions de l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, à signer un contrat à temps complet d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 avec l'agent et de le rémunérer en référence au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur des APS de 2<sup>ème</sup> classe sur la base de l'indice brut 337, indice majoré 319.*

## Conseil municipal du 28 juin 2010

\*\*\*\*\*

### Projet de délibération n°18

#### **Objet : Mise à jour du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs de la collectivité est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce tableau est régulièrement mis à jour. Il tient compte de toutes les modifications intervenues et les identifie en raison :

- des mouvements de personnel ;
- de la gestion des carrières ;
- de la réussite des agents aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;
- des nouvelles organisations entraînant créations et suppressions de postes.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec les nouvelles situations ou les nouvelles affectations des agents, il est donc nécessaire de transformer les postes sur lesquels ils sont nommés.

Depuis sa dernière adoption lors du conseil municipal du 30 avril 2010, les changements suivants sont intervenus au tableau des effectifs, nécessitant sa modification .

*Il est proposé au conseil municipal :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à :*

- la transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'adjoint technique deuxième classe ;
- la transformation d'un poste d'attaché territorial en un poste de rédacteur ;
- la transformation d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe en un poste de gardien de police municipale ;

*- de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs.*

## Informations

### I - ETAT DES DECISIONS

#### *Délégations accordées par délibération du 4 avril 2008*

**Décision n°2010-26 du 12 mai 2010 :** Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Marie-Christine PILFER, une concession d'une durée de 50 ans, à compter du 12 mai 2010, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Carré D - Ilot : DAB Gérard de Nerval - Tombe n°14 - N°de re gistre : 3080 - Tarif : 542 €.

**Décision n°2010-28 du 17 mai 2010 :** Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Monsieur Pierre COENON, une concession d'une durée de 50 ans, à compter du 17 mai 2010, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Carré D - Ilot : DAF Jules LAFORGUE - Tombe n°26 - N°de registre : 3081 - Tar if : 542 €.

**Décision n°2010-104 du 18 mai 2010 :** Un avenant à la convention de mise à disposition, à titre précaire, est passé avec l'association Aabraysie Développement, dont le siège social est situé 81 avenue du Capitaine Jean - 45800 Saint-Jean de Braye, pour l'occupation d'un local dans le bâtiment principal et d'un mobil home situé même adresse d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010. Le montant de l'indemnité d'occupation est fixé à 128,99 € T.T.C. mensuel révisable avec l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 connu en juillet 2010 du coût de la construction publié par l'INSEE.

**Décision n°2010-105 du 18 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable et gratuit, est passée avec l'Association Aabraysie dont le siège social est situé 81 avenue du Capitaine Jean 45800 Saint-Jean de Braye, pour la mise à disposition d'un local situé au 42/46 rue Léon Blum à usage de bureaux pour une durée d'un an, à compter du 25 mai 2010, renouvelable à la demande d'Aabraysie en fonction de la durée des travaux de leur futur local.

**Décision n°2010-29 du 28 mai 2010 :** Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Jeannine HÉAU, une concession d'une durée de 30 ans, à compter du 27 mai 2010, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Carré D - Ilot : DD Paul Verlaine - Tombe n°24 - N°de registre : 3082 - Tarif : 199 € .

**Décision n°2010-113 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec l'association ARAGO BASKET CLUB (ABC) représentée par son Président Monsieur Philippe BOSZCZUK, pour l'occupation d'un bureau sise 3 rue Léon Blum dans l'enceinte de la Halle des Sports à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-114 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec l'association ARC EN EAU représentée par son Président Monsieur Laurent BLONDEL, pour l'occupation d'un local type garage situé sur le site du Petit Bois à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-115 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec l'association JEUNES ABRAYSIENS SOLIDAIRES (JAS) représentée par ses Coprésidents Madame Hélène SABRIER et Monsieur Michel TRESTARD, pour l'occupation d'un local sis 38 avenue du Capitaine et d'un garage sis place Bel Air à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-116 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition de local est passée avec la SMOC CANOE-KAYAK représentée par son Président Monsieur Joris ALCOURT, pour l'occupation de deux locaux de rangement et de stockage situés dans le parc des Longues Allées à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-117 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec la SMOC CYCLOTOURISME représentée par son Président Monsieur Philippe LANHER, pour l'occupation d'une salle de réunion contiguë à l'Espace Marcel Joriot et d'un garage situé dans la cour de la Maison des Jeunes et des Sportifs à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-118 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec la SMOC GENERALE représentée par son Président Monsieur Jack FOUCHER, pour l'occupation d'un local situé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage de la Maison des Jeunes et des Sportifs 125 avenue Charles PEGUY à SAINT-JEAN DE BRAYE : 1<sup>er</sup> étage : un bureau et une salle de réunion ; 2<sup>ème</sup> étage : une salle de réunion partagée avec stockage d'archives, pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-119 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec la SMOC PETANQUE représentée par son Président Monsieur Philippe DE BALMANN, pour l'occupation d'un local situé sur le site du Petit Bois à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-120 du 28 mai 2010 :** Une convention de mise à disposition d'un local est passée avec la SMOC TENNIS représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe DUPONT, pour l'occupation du club house situé sur le site du Petit Bois à proximité des courts de tennis extérieurs à Saint-Jean de Braye pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Décision n°2010-124 du 31 mai 2010 :** Une convention est passée avec l'association « Art Braye », domiciliée 106 rue de la Bissonnerie à Saint-Jean de Braye, pour la mise à disposition d'un local appelé Maison Gaudier-Brzeska, situé 8 avenue du Général Leclerc à Saint-Jean de Braye. La présente convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de trois ans.

**Décision n°2010-30 du 2 juin 2010 :** Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal du Vieux Bourg, au nom de Madame Josiane OUTREVILLE née ANGEBAUD, une concession d'une durée de 10 ans, à compter du 10 juin 2010, à l'effet d'y déposer dans le jardin d'urnes située : Carré C - Jardin d'Urnes - Ilot : CZB - Tombe n°24 - N°de registre : 3083 - Tarif : 330 €.

**Décision n°2010-32 du 7 juin 2010 :** Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Frédeville, au nom de Madame Mauricette REIMON, une concession d'une durée de 30 ans, à compter du 04 juin 2010, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Carré D - Ilot : DC Guillaume APOLLINAIRE - Tombe n°58 - N°de registre : 3085 - Tarif : 199 €.

**Décision n°2010-125 du 7 juin 2010 :** Une convention est passée pour une exposition dans le cadre de la semaine du développement durable, avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Direction de la documentation/Information/Communication, avenue de Buffon – BP 6339 - 45063 ORLEANS cedex 02 : du 22 mars au 12 avril 2010.

**Décision n°2010-136 du 7 juin 2010 :** Un avenant au contrat d'assurance Dommages aux biens est signé avec GROUPAMA – 60 Boulevard Duhamel du Monceau – BP 10609 – 45166 OLIVET cedex, portant sur la mise à jour du contrat Dommages aux Biens au 1<sup>er</sup> février 2010.

**Décision n°2010-137 du 8 juin 2010 :** Est notifiée à Maître Jean Paul BLACHIER, Notaire à Orléans l'offre de la ville de Saint-Jean de Braye, d'acquérir, par exercice du droit de préemption urbain, en application de l'article R. 213-8-c du Code de l'urbanisme, les parcelles bâties cadastrées section BK n°793, 796, 797 appartenant à Monsieur Gilbert LEGROUX, d'une superficie de 582 m<sup>2</sup> au prix de 48 000 € - QUARANTE HUIT MILLE EUROS conformément à l'avis des Domaines.

**Décision n°2010-138 du 8 juin 2010 :** Est notifiée à Maître Elisabeth BOUTON-HUGUES Notaire de l'office notarial de Pantin 93000, l'offre de la Ville de Saint-Jean de Braye, d'acquérir, par exercice du Droit de préemption urbain, en application de l'article R. 213-8-b du Code de l'Urbanisme, la parcelle non bâtie cadastrée section CK n° 150, appartenant à la SNC MARIGNAN RESIDENCES représentée par BOUWFONDS MARIGNAN IMMOBILIER d'une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 € - proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner et conforme à l'estimation des Services Fiscaux du Loiret.

**Décision n°2010-139 du 11 juin 2010 :** Un avenant au contrat d'assurance Dommages aux biens est signé avec GROUPAMA – 60 Boulevard Duhamel du Monceau – BP 10609 – 45166 OLIVET cedex, portant sur la révision du contrat Dommages aux Biens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

#### ***Délégations accordées par délibération du 10 juillet 2009***

**Décision n°2010-106 du 18 mai 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société DACTYL BURO – 14 bis rue André Dessaux, 45400 FLEURY LES AUBRAIS – pour la location et entretien d'un copieur numérique noir et blanc et couleur. Le montant du Marché s'élève à : minimum 5 000 € et maximum 20 000 € TTC pour les 3 années.

**Décision n°2010-107 du 18 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société RICOH France – 7/9 avenue Robert Schuman, 94513 RUNGIS CEDEX – pour la location et entretien d'un copieur numérique haut volume noir et blanc. Le montant du Marché s'élève à : minimum 5 000 € et maximum 15 000 € TTC pour les 3 années.

**Décision n°2010-108 du 18 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société C3RB – 21 rue Saint Firmin, 12850 ONET LE CHATEAU – pour l'acquisition, mise en fonctionnement et maintenance d'un logiciel SIGB et portail WEB de la Médiathèque. Le montant du Marché s'élève à : 26 487,81 € TTC pour la solution logicielle et 3 937,23 € TTC pour la maintenance annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Décision n°2010-109 du 18 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société SMAC – 9 rue Emile Leconte- BP 91011 – 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex pour l'étanchéité et la pose de garde corps groupe scolaire Jacques Prévert – Lot 1 Etanchéité. Le montant du Marché s'élève à 34 459,68 € TTC.

**Décision n°2010-110 du 18 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société SMAC – 9 rue Emile Leconte - BP 91011 – 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex pour l'étanchéité et la pose de garde corps groupe scolaire Jacques Prévert – Lot 2 Serrurerie. Le montant du Marché s'élève à 61 298,03 € TTC.

**Décision n°2010-111 du 18 mai 2010** : Une convention pour l'organisation des festivités « Caravane de Loire », qui se dérouleront le 11 septembre 2010 à Saint-Jean de Braye, est passée avec le Conseil Général du Loiret – 15 rue Eugène Vignat – 45010 Orléans cedex. La dépense de 3 000 € est prévue au BP.

**Décision n°2010-121 du 28 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société SMAC – 9 rue Emile Leconte - BP 91011 – 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex pour l'étanchéité et la pose de garde corps groupe scolaire Jacques Prévert – Lot 1 Etanchéité. Le montant du Marché s'élève à 50 764,50 € TTC.

**Décision n°2010-122 du 26 mai 2010** : Il est procédé à une vente exceptionnelle, de gré à gré, de 70 stères de bois pour un prix de 15 € la stère.

**Décision n°2010-123 du 28 mai 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société SMAC – 9 rue Emile Leconte - BP 91011 – 45141 Saint Jean de la Ruelle cedex pour l'étanchéité et la pose de garde corps au groupe scolaire Jacques Prévert – Lot 2 Serrurerie. Le montant du Marché s'élève à 34 459,68 € TTC.

**Décision n°2010-126 du 7 juin 2010** : Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société BATIMENT MALARD – 2733 route de Sandillon - 45560 SAINT DENIS EN VAL – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 1 Maçonnerie - démolition. Le montant du marché s'élève à 6 053,91 € TTC, 3 248,10 € TTC pour la tranche ferme et 2 805,82 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-127 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société SEIT ENERGIES – 8 rue Lavoisier - ZI INGRE – BP 24 604 - 45146 SAINT JEAN DE LA RUELE – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 2 Electricité - Le montant du marché s'élève à : 35 039,53 € TTC soit 29 902,32 € TTC, pour la tranche ferme et 5 137,21 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-128 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société MP 2000 – 143 Allée du Bois Vert - 45640 SANDILLON – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 3 Faux-plafonds - Le montant du marché s'élève à : 60 299,39 € TTC soit 43 837,62 € TTC, pour la tranche ferme et 16 461,77 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-129 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société MP 2000 – 143 Allée du Bois Vert - 45640 SANDILLON – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 4 Plâtrerie – Cloisons sèches. Le montant du marché s'élève à : 10 991,00 € TTC soit 6 072,57 € TTC, pour la tranche ferme et 4 918,43 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-130 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société EAF 45 – 36 rue des Bolets - 45650 SAINT JEAN LE BLANC – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 5 Plomberie. Le montant du marché s'élève à : 7 824,34 € TTC soit 6 706,08 € TTC, pour la tranche ferme et 1 118,26 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-131 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société CROIXMARIE – 40 rue des Frères Lumière - 45800 SAINT-JEAN DE BRAYE – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 6 Menuiseries intérieures. Le montant du marché s'élève à : 14 209,25 € TTC soit 2 972,45 € TTC, pour la tranche ferme et 11 236,80 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-132 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la société CROIXALMETAL – 44 rue des Frères Lumière - 45801 SAINT-JEAN DE BRAYE CEDEX – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 7 Menuiseries extérieures. Le montant du marché s'élève à : 25 990,85 € TTC soit : 5 772,33 € TTC, pour la tranche ferme et 20 218,52 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-133 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec l'entreprise ARSLAN – 82 rue de Gratteloup - 45640 SANDILLON – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 8 Carrelage. Le montant du marché s'élève à : 22 884,26 € TTC soit 8 986,74 € TTC, pour la tranche ferme et 13 897,52 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-134 du 7 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec l'entreprise DUPONT– 74 avenue Denis Papin - 45800 SAINT-JEAN DE BRAYE – pour la rénovation du groupe scolaire Louise Michel – Lot 9 Peinture. Le montant du marché s'élève à : 43 628,59 € TTC soit 37 461,49 € TTC, pour la tranche ferme et 6 167,10 € TTC pour la tranche conditionnelle.

**Décision n°2010-135 du 7 juin 2010 :** déclare sans suite pour motif d'intérêt général le lot 10 Chauffage concernant la rénovation du groupe scolaire Louise Michel.

**Décision n°2010-140 du 14 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec la Société Gesland Développements – 1 Place de Strasbourg – 29200 BREST, pour un abonnement sur site Web Webencheres de ventes sur enchères, pour la somme de 1163.70 € TTC.

**Décision n°2010-141 du 14 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec l'Entreprise EUROVIA – 340 rue des Bruyères – 457075 – ORLEANS CEDEX 2 pour le réaménagement du parking du Clocheton – Lot N° 1 : Terrassement – Voirie – Tranchées. Le montant du marché s'élève à 112 507 € 48 T.T.C.

**Décision n°2010-142 du 14 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec l'Entreprise GIROD – Boite Postale : 4 – 39400 – MOREZ pour le réaménagement du parking du Clocheton – Lot N° 2 : Signalisation horizontale et verticale. Le montant du marché s'élève à 7 899 € 19 T.T.C.

**Décision n°2010-143 du 14 juin 2010 :** Un marché selon la procédure adaptée est passé avec l'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE – 14 rue de la Fonderie – 45073 – ORLEANS CEDEX 2 pour le réaménagement du parking du Clocheton – Lot N°3 : Eclairage Public. Le montant du marché s'élève à 5 979 € 40 T.T.C.

**Décision n°2010-144 du 14 juin 2010 :** Un avenant en plus value est passé avec la société IRALI – 29 Place de l'Eglise - 45510 – TIGY – pour la construction des vestiaires sportifs du Pont Bordeau – Lot N° 11 : Electricité. Le montant de l'avenant s'élève à 481,87 € T.T.C.

**Décision n°2010-145 du 14 juin 2010 :** Les tarifs des séjours jeunes pour l'été 2010 relatifs à la Direction Générale Education et Vie Sociale sont ainsi en euros :

Le calcul du quotient familial reste identique à la décision n°2009/062 concernant les tarifs des accueils de loisirs.

QF VILLE	QF J	QF I	QF H	QF G	QF F	QF E	QF D	QF C	QF B	QF A1	QF A2	QF A3	HC
Séjours de 5 j	81	96	111	126	141	156	171	186	201	210	225	240	300
coût par journée	16.2	19.2	22.2	25.2	28.2	31.2	34.2	37.2	40.2	42	45	48	60

Aide aux temps livres CAF : 12 €/jour (quotient CAF inférieur à 710 €).

Ces séjours sont organisés durant la période estivale 2010 et sont d'une durée de 5 ou 6 jours. Ils s'adressent à un public jeunes, en priorité abraysien, de 11 à 15 ans.

## **II - PROCHAINE REUNION**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 24 septembre 2010**, salle du Conseil Municipal, à **18h00**.